

**MARIE-GEORGE
BUFFET**

Rassembler la gauche
populaire et antilibérale



Paris, le 20 avril 2007

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard dans la signature de votre appel des sportifs de Bagneux.

Je pensais sincèrement que les engagements que j'ai pris devant le CNOSF pouvaient répondre à vos attentes, mais il semble que des précisions soient nécessaires.

Oui je suis d'accord pour rétablir l'Education Physique et Sportive comme discipline scolaire. Je l'ai d'ailleurs confirmé à de nombreuses reprises aux enseignants en EPS dans mon département de la Seine Saint Denis et devant le siège du CNOSF.

Oui il faut abolir le décret Robien issu de la loi Fillon.

Oui l'EPS comme les enseignements artistiques doivent être des matières obligatoires et non optionnelles.

Oui au maintien du droit à un forfait indivisible de trois heures dans le service hebdomadaire des professeurs d'EPS si on veut que le sport à l'école continue et même progresse.

Oui à l'ouverture des 1500 places au CAPEPS.

Oui à la création de postes de professeurs d'EPS en primaire pris en charge par l'Education Nationale ou par des éducateurs sportifs formés après convention entre les clubs et l'éducation nationale.

Oui comme j'avais commencé à le faire entre 1997 et 2002 il faut aider les collectivités locales à rénover les équipements sportifs avec une loi de programmation sur la législature. Et s'engager comme le prévoit la loi de 2000 à ce que chaque établissement scolaire ait à proximité un gymnase polyvalent. Il convient pour ce faire de prévoir des aides progressives indexées sur la richesse des communes afin de permettre à toutes les collectivités de répondre aux besoins des élèves. Il faut, vous avez raison, généraliser les conventions d'occupation et d'utilisation entre les collectivités, les clubs et les établissements scolaires utilisateurs. Le FNDS, désormais fondation de droit privé, devrait redevenir un fonds co-géré par l'Etat, les collectivités locales et le mouvement sportif. Il convient que son montant soit abondé par le budget général, la taxe sur les jeux et des cotisations des collectivités locales : Villes, Départements et Régions.

Ce que vous proposez pour garantir et développer l'accès du sport pour tous n'est autre que ce que contient la loi de 2000. Mais, il est vrai que le manque de volonté politique de mon successeur et les coupes claires dans le budget du Ministère n'ont pas favorisé le développement des orientations que vous préconisez et qui étaient dans la loi que j'ai fait voter à l'unanimité au Parlement.

Sur le statut du bénévole les associations n'ont pas toutes la même approche. Certaines refusent le mot de statut. Plus largement je crois que notre pays a besoin d'une loi cadre sur la vie associative qui embrasse tous les sujets : agrément, subvention au fonctionnement et de manière annexe aux projets, bénévolat, volontariat, représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de la vie démocratique et inscription de l'engagement associatif dans la constitution de la 6^{ème} République que je préconise.

Sur les points concernant l'apprentissage de la natation, il me paraît important de les inscrire dans un texte qui prolongerait la loi de 2000 ou celle de l'éducation à venir puisque je propose l'abrogation de la loi Fillon.

Il est vrai sur votre point 6 qu'il s'agit de l'une des faiblesses de la loi de 2000 comme de la loi sur la lutte contre le dopage. En particulier le remboursement de la visite médicale devrait être exigé de la caisse primaire d'assurance maladie si l'on souhaite le développement de la pratique sportive. Il ne peut être envisagé de développement de la médecine sportive sans une aide de l'état dans la mise en place de centres médico-sportifs ou de l'agrément de ceux déjà existants.

Sans présumer des discussions des partenaires sociaux à la fois dans le secteur associatif et marchand ou de celui de la fonction publique le futur Ministre des sports devrait porter l'exigence de cette négociation.

Oui je suis favorable à ce qu'un grand Ministère du temps libre ait un Ministère délégué à la vie associative et à l'éducation populaire et un autre au Sport. Ce Ministère aurait l'INSEP et les écoles nationales qui devraient toutes retourner dans le giron public. Les CREPS et les DR et DD seraient celles du Ministère du temps libre.

Dans les propositions contenues dans le point 9, je suis d'accord pour clarifier les compétences mais il ne faut pas créer un acte 3 de la décentralisation dans ce domaine comme la droite et une partie du Parti Socialiste le propose. Je crois à l'existence d'un Fonds Etat – Collectivités Locales – mouvement sportif co-géré avec des critères prenant en compte la richesse des collectivités. Le CNAPS n'avait d'autres ambitions que celles que vous fixez aux instances locales. Peut-être faut-il aller vers une régionalisation ou une départementalisation de cette instance. Je ne suis pas certaine que la création d'un observatoire du sport dans le secteur public à l'échelle du territoire serait une bonne idée. Je préfère qu'il soit associé au CNAPS car je suis convaincue que les usagers : les clubs et les autres financeurs, l'Etat en particulier, n'aient pas leur place dans ce type de structure.

J'ai proposé un budget pour l'ensemble du futur Ministère du temps libre de 1% du PIB ce qui représente la somme de 18 milliards d'euros. Il serait alloué au sport mais aussi à l'éducation populaire et à l'ensemble de la vie associative. D'accord aussi pour créer une taxe sur les produits financiers et une taxe sur les droits à l'image mais je crois aussi et surtout qu'une taxe sur les produits dérivés du sport et en particulier les équipementiers me paraît nécessaire. Je suis en faveur d'une baisse de la TVA pour l'ensemble des investissements du secteur associatif donc pour le sport. L'interdiction de la cotation en bourse était inscrite dans la loi de 2000 : Elle sera rétablie en l'état.

Mais, plus largement, même si ce n'est pas le lieu ici je propose une grande réforme de la fiscalité et en particulier de la fiscalité locale qui devrait permettre de réaliser la grande politique sportive pour la France que vous portez et que je porte. En particulier la spécificité française qui fait que l'Etat est très présent sur ce terrain et pas seulement en matière réglementaire et qu'il y a une solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur.

En espérant avoir répondu à votre attente, veuillez croire Monsieur le Président, en mes très respectueuses salutations

Marie George Buffet